

Retrouvez nos PRODUCTEURS LOCAUX au centre du village !



La démarche effectuée auprès de la Préfecture des Vosges pour rétablir notre marché dominical n'a pas abouti favorablement. Les autorisations de marché sont accordées (sauf à Épinal) aux communes ne disposant pas de grandes surfaces au centre-bourg.

PRODUCTEURS LOCAUX

La situation évoluant tous les jours, deux producteurs locaux vous donnent rendez-vous dans l'immédiat :

PRÈS DU SUPER U :

Mme Denise Toussaint de la CHÈVRERIE DE MÉLINE vous donne rendez-vous tous les jeudis matin à 9h à partir du 23 avril :

Fromages frais, affinés, cendrés, demi-secs, tomme et faisselles.

Commande : **06 11 91 22 70**

SUR LA PLACE DU MONUMENT AUX MORTS :

Edwige de LA SOURCE FLEURIE (habituelle du marché dominical) vous donne rendez-vous tous les dimanches matins en face du Fournil Ajolais : Re-plants uniquement.

Fleurs sur commande : **06 04 46 64 30**

(vente libre de fleurs non autorisée)

**SAUVEZ DES VIES
RESTEREZ
CHEZ VOUS**

Les NUMÉROS utiles

Mairie 03 29 30 63 33
Service des eaux 06 63 85 63 03
Office du Tourisme 03 29 30 61 55
MJC* 03 29 29 08 26
Maison des Services Publics 03 29 37 68 42
CCPVM* 03 29 22 11 63
CCAS* (9 à 11h) 03 29 30 09 69
ADMR* 03 29 30 66 35
ADAVIE* 03 29 35 23 06
Maison de Retraite 03 29 30 67 04
Portage de repas 03 29 30 63 33

• MAISON DE SANTÉ

03 29 30 50 57

Docteurs :

Delphine et Stéphane ZIMMERMANN
Guillaume CLAUDEL

Infirmières :

Corinne et Noémie TISSERAND
Patricia GRANDJEAN

Kinésithérapeutes :

Marius et Magdalean KRAWCZYK

Ergothérapeute :

Sandrine MANENS 06 48 78 78 13

Ostéopathe :

Maude DE STÉPHANE 06 37 11 30 42

• Chirurgien-dentiste

Dr Julie EMERIQUE 03 29 30 64 96

• Diététicienne

Stéphanie GILLE 06 34 49 13 49

• Infirmière

Victoria VUILLEMINOT 07 85 66 41 79

• Kinésithérapeute

Marie-Hélène GEGOUT SIMON 03 29 66 50 90

• Orthophonistes

Marie HAMANT 06 95 95 37 88

Julie SAINT-GERMAIN 07 67 47 42 61

• Médigarde

08 20 33 20 20

-> La nuit : 20 h à 8 h et le weekend :

samedi 12 h jusqu'au lundi 8 h.

• Antenne Alzheimer

Marie-Françoise PETITJEAN 06 38 12 68 08

* MJC : Maison des Jeunes et de la Culture - CCPVM : Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales - CCAS : Centre Communal d'Action Sociale - ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural - ADAVIE : Aide à la personne dans les Vosges

Spécial Covid-19 - Avril 2020
Mensuel gratuit d'informations municipales
Dépôt légal : en cours
Directeur de la publication : Jean RICHARD, Maire du Val-d'Ajol

Réalisation : Equipe Communication du Conseil Municipal
Crédits photographiques : Mairie du Val-d'Ajol
Imprimé sur papier 100% recyclé



L'AJOLAIS Nouveau

SPÉCIAL COVID-19

Avril 2020



Information à la population

Des mesures exceptionnelles ont été prises par la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à la propagation du COVID 19.

En voici les points essentiels, concernant notre commune et traitant les aspects électoraux et institutionnels.

L'élection des conseillers municipaux élus au premier tour du scrutin le 15 mars 2020 reste acquise. Le mandat électif des conseillers n'est pas remis en cause.

La prise d'effet des mandats est reportée à une date fixée par décret ultérieurement.

C'est donc le conseil municipal et l'exécutif en exercice avant le premier tour qui restent en place et exercent jusqu'à l'entrée en fonction des conseillers municipaux élus le 15 mars.

Les élus du 1^{er} tour dont l'entrée en fonction est différée, seront destinataires de la copie de l'ensemble des décisions prises par le maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Toutefois, ils n'exercent pas les prérogatives rattachées à leur mandat électif. Ils ne sont donc pas tenus par les droits et obligations du statut de l'élu.

Pour la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales : tous les élus communautaires n'ayant pas été élus au premier tour du scrutin, la loi prévoit la prolongation en totalité de l'exécutif en place avant les élections municipales.

Pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, ne délibèrent valablement que lorsque le tiers (et non plus la moitié) de leurs membres en exercice est présent ; chaque membre de ces organes peut être porteur de deux pouvoirs (et non plus un), pouvoirs pris en compte pour le calcul du quorum.

Cette loi sera adaptée par diverses ordonnances du gouvernement, nous restons donc vigilants à son application.

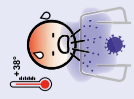
Quoiqu'il en soit :

**SAUVEZ DES VIES
RESTEREZ
CHEZ VOUS**

Coronavirus • Pour comprendre • 1

Le coronavirus c'est quoi ?

Le coronavirus est un virus. Il donne une nouvelle maladie qu'on appelle le Covid-19.



Cette maladie donne surtout : toux, fièvre, difficultés à respirer.



Le plus souvent, cette maladie n'est pas grave et on guérit très facilement.



Mais parfois elle peut être grave. Surtout pour les personnes âgées de plus de 70 ans et les personnes fragiles qui ont déjà une autre maladie. Par exemple : diabète, problèmes respiratoires, maladie des reins, cancer, VIH, etc.



Pour l'instant il n'existe pas de traitement ni de vaccin pour le Covid-19.

Coronavirus • Pour vous protéger • 2

Comment vous protéger et protéger votre entourage ?



Pour que ce virus arrête de s'étendre, de nombreux pays, comme la France, ont pris des mesures très strictes : fermeture des écoles, interdiction de sortir sauf pour faire ses courses et se soigner, interdiction de se regrouper, etc.



Les gestes barrières

Restez chez vous ou isolé. Toujours à plus d'1 mètre des autres personnes.



Ne vous serrez pas la main et ne faites pas la bise.



Toussez ou éternuez dans un mouchoir en papier ou dans votre coude.

Coronavirus • Pour comprendre • 1

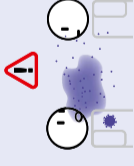
Comment s'attrape le coronavirus ?



Ce virus se trouve dans les postillons, la salive, sur les mains et les objets touchés par une personne qui a le coronavirus.



On peut l'attraper très facilement quand on est près d'une personne infectée qui parle ou qui tousse, ou quand on touche des objets où il y a des postillons.



Attention : on peut avoir le coronavirus sans avoir de signe de maladie. Mais on peut quand même transmettre le virus. C'est pour ça qu'il faut rester loin des autres personnes, même si on se sent en forme.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

gouvernement.fr/info-coronavirus **0 800 130 000** (appel gratuit)

ou contactez un professionnel de santé ou une association

Coronavirus • Pour vous protéger • 2



Lavez-vous les mains très souvent avec du savon ou du gel désinfectant. Certaines villes proposent des points d'eau.



Ne vous touchez pas la bouche, le nez, les yeux.



Si nous faisons tous ces efforts, nous arriverons à arrêter ce virus.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

gouvernement.fr/info-coronavirus **0 800 130 000** (appel gratuit)

ou contactez un professionnel de santé ou une association

SERVICES

GARAGE PETITJEAN JMD

03 29 66 54 14
gpetitjeanjmd@orange.fr
Les Rabeaux

Horaires et services habituels pour réparation et dépannage 7J/7J-24h/24h

Ouvert lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30 à 12h & 14h à 18h30
Samedi : 8h30 à 12h

MAÎTRES BOX ET MONTESINOS

03 29 30 66 33
selarl.box.montesinos@notaires.fr

40 Grande Rue
ou sur les adresses mails respectives des Notaires et Clercs pour les dossiers en cours.

THIERRY LECOMTE SERVICES

06 80 46 87 70
service.lecomte@wanadoo.fr

Dépannages et réparations en plomberie, sanitaire et chauffage : 7J/7J pour les urgences nécessitant une intervention rapide (masques et gants prévus)

LES MUTUELLES DE POITIERS

03 29 62 08 15
benjamin.boillot@mutuelledepoitiers.fr

Permanence assurée (non ouvert au public) du mardi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h.

MANENS ELEC

03 29 30 57 42
www.val-d-ajol.extra.fr

8 rue des Meiges
Maintenance : accueil téléphonique, dépannage, vente par téléphone et e-commerce avec livraison

GARAGE DE LA COMBEAUTÉ

03 29 30 67 60
2 route de Faymont

Travaux de réparation et d'entretien mécanique assurés sur rendez vous + dépannages 24h/24

GARAGE FRENOT

03 29 30 60 60
136 rue du Dévau

Ouvert du mardi au vendredi : 8h à 12h & 13h30 à 18h

GARAGE GRISÉ

03 29 30 66 08
22 rue de Plombières

Ouvert aux horaires habituels

TAXI MANGIN

06 29 58 45 78

AMBULANCES ARNOULD-BOURBON

03 29 67 78 05
Place du Sô

MARBRE - POMPES FUNÈBRES HENRY

06 08 51 92 06
6 rue de Plombières

Joignable 7J/7J et 24h/24h par téléphone

AUTOSUR CONTRÔLE TECHNIQUE

03 29 30 50 86
Z.A. du Centre

Ouvert du mardi au samedi de 8h à 12h sur rendez-vous

LES GRANDS OPTICIENS

06 03 95 37 47
2 Place du Sô

Permanence téléphonique
Possibilité de recevoir les urgences sur rendez-vous. Ouvert du mardi au samedi :

10h à 12h et 14h30 à 18h

FLEURS'NATURE

07 50 39 86 18
11 place de l'Eglise

Possibilité de livraison de fleurs et de plantes

BOLMONT MOTOCULTURE

03 29 30 00 11
val@bolmont.fr

72 Le moineau
Mardi au vendredi : 8h à 12h et 14h à 18h

CHRIST COUVERTURE

06 84 62 97 67
54 Les chènes

Couverture, plomberie, chauffage et énergies renouvelables.

VAL 2 ROUES

03 49 31 02 57
18 Av. de la Gare

Ouvert du mardi au samedi : 10h à 12h & 14h30 à 18h

CRÉATOSPHERE Communication

Service aux Professionnels
06 82 81 83 89
ccamus@creatosphere.fr
www.creatosphere.fr

Vente matériels, uniquement par téléphone avec livraison gratuite. S.A.V. toutes marques avec prise en charge à domicile. Commandes pièces détachées par téléphone ou mail, livraison par drive ou par la poste

Informations de l'U.C.A.V.

ALIMENTATION

CHOCOLATERIE RÉMI ARNOULD

☎ 06 74 94 93 71
50 Grande Rue
Ouvert du mardi au dimanche de 9h à 14h
Possibilité de livraison

AU FOURNIL AJOLAIS

BOULANGERIE PATISSERIE

☎ 03 29 30 66 75
103 Grande Rue
Ouvert du mardi au samedi de 6h à 19h
Dimanche de 6h à 12h
Commandes et livraisons possibles

LA GOURMANDISE

BOULANGERIE PATISSERIE

☎ 03 29 30 67 84
9 Place de l'Eglise
Ouvert de 6h à 13h - Fermé le mardi

UN GRAIN DE PLAISIR

BOULANGERIE PATISSERIE

☎ 03 29 30 68 72
62 Grande Rue
Ouvert de 6h à 16h - Fermé le mercredi
Possibilité de livraisons, voir avec l'EPICERIE
POULAIN ou la BOUCHERIE DAVAL

BOUCHERIE ALINE & ARNAUD DAVAL

☎ 03 29 30 66 32
2 Place des Ecoles
Ouvert de 6h30 à 14h - Fermé le dimanche
Commande et livraison possibles en
groupement avec UN GRAIN DE PLAISIR et
l'EPICERIE POULAIN

BOUCHERIE JEAN-LUC HUSSON

☎ 03 29 30 66 46
92 Faymont
Ouvert de 8h à 12h30 et 14h à 19h
Possibilité de livraison, regroupement avec
AU FOURNIL AJOLAIS
Facebook : Boucherie Husson

FERME CLAUDON

☎ 03 29 30 01 62
18 route du Dandirand
Vente de viande en directe à la ferme

EPICERIE POULAIN

☎ 09 53 68 18 95
1 rue de la Côte d'Agrial
Ouvert mardi : 8h à 12h et 15h à 17h
Mercredi, jeudi, vendredi et samedi :
8h à 12h
Commande par téléphone ou Facebook,
possibilité de livraison en groupement avec
UN GRAIN DE PLAISIR et la BOUCHERIE
DAVAL (heures du midi)

G.A.E.C. DE RAPAUMONT

☎ 06 86 66 33 67
136 route de Rapaumont
Vente de fromages à la ferme
ouvert 7j/7 - Livraison possible

G.A.E.C. DES CHALOTS

☎ 06 81 79 49 16
11 la Heutotte - Girmont Val d'Ajol
Vente de fromages à la ferme et livraison

G.A.E.C. DU PETIT MOULIN

☎ 03 29 34 85 06
26 La Croisette
Vente de fromages & produits laitiers
Magasin ouvert de 10h30 à 12h
et 17h à 19h
Livraison possible

LA FERME DU HAUT SALMON

Etienne et Madeleine PETITJEAN
☎ 06 31 36 84 72
24 La Sentinelle
Magasin ouvert de 17h à 19h
Livraison possible sur commande

LA CHÈVRERIE DE MELINE

☎ 06 11 91 22 70
26 Les Etang
Local de vente ouvert à partir de 16h
Facebook : chevrerie de Meline

AUX JARDINS DE PAULETTE

☎ 06 32 97 22 22
✉ auxjardinsdepaulette@gmail.com
Maraîchers bio au Girmont Val d'Ajol
Production de légumes à partir de fin avril.
Possibilité de :
-> commander des plants pour le jardin,
retrait sur place.
-> livraison sur le Val d'Ajol en groupant les
commandes.
-> achat de plants sur rendez-vous avant
l'ouverture.

Le 24 AVRIL : ouverture des serres vendredi
de 17h à 19h et lundi de 14h à 17h
Les 1^{er} et 8 MAI :
ouverture en continu de 10h à 18h

TABAC & PRESSE

BAR DES VOSGES

☎ 03 29 30 62 47
1 rue de la Brasserie
Ouvert du lundi au samedi de 8h à 13h
Dimanche : 8h à 12h

BAR CHEZ MIREILLE

☎ 03 29 30 58 05
47 Grande Rue
Ouvert du lundi au vendredi de 6h30 à 19h
Samedi et dimanche : 7h30 à 19h

INTERMARCHÉ

☎ 03 29 66 55 55
Ouvert du lundi au vendredi :
8h30 à 12h15 et 14h30 à 19h
Samedi : 8h30 à 19h
Dimanche : 9h à 12h30
Possibilité de livraison (sous 2 jours)
pour toutes informations, contacter
Mr Berard

U EXPRESS

☎ 03 29 30 66 51
Ouvert : 8h à 12h15 et 14h à 18h30
Dimanche : 8h30 à 12h15
Commande par téléphone, livraison
possible pendant les horaires d'ouverture

AUBERGE CHÉ-NO

☎ 06 73 60 19 99
20 le Village - Girmont-Val d'Ajol
Repas à emporter, proposé toutes les
semaines sur Facebook Michele Perrin

GREY'S PIZZA

☎ 06 29 44 15 58
34 avenue de la Gare
Distributeur 7J/7J & 24H/24H
Possibilité de livraison : pour connaître
les conditions et commander -> merci
d'indiquer vos coordonnées sur Messenger
en privé à greypizza, par sms ou sur
Facebook : Grey's pizza

SNACK DÉLICES

☎ 03 29 36 90 15
Avenue de la Gare
Vente à emporter tous les soirs de la
semaine sauf le lundi, commande par
téléphone

VAL'GRILL

☎ 09 73 34 27 88
2 rue de l'Ancien Moulin
Plats à emporter tous les soirs de 18h à
21h30 (sauf le mardi)
Commande à partir de 17h30

JEAN-CLAUDE WEBER

BAR DES SPORTS

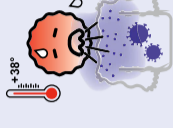
☎ 03 29 66 50 59
4 Place de l'Eglise
Plats à emporter tous les jours, commande
24h à l'avance. Dimanche : service assuré
comme habituellement de 9h à 12h

FERME RICHARD

☎ 03 29 30 02 47
23 La Feuillée Dorothee
Local de vente de fromages ouvert
Livraison possible sur commande

Informations de l'AGENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ (suite)

Coronavirus • Les signes • 3



Si vous avez :
toux + fièvre + difficultés à respirer,
vous êtes essoufflé



Appelez le 15
ou le 114 (pour les sourds
et les malentendants)

Attention : On ne peut pas demander
un test pour savoir si on a le coronavirus.
C'est le médecin qui décide de faire
le test ou non.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

gouvernement.fr/info-coronavirus 0 800 130 000
(appel gratuit)

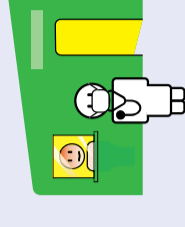
ou contactez un professionnel de santé ou une association

Coronavirus • Se soigner • 4



Lavez bien et désinfectez les surfaces
comme : poignées de porte, robinets,
toilettes, etc.

Si besoin, selon votre situation et
votre santé, le médecin pourra vous
proposer d'être isolé dans une
chambre d'hôtel ou soigné dans un
Centre d'hébergement temporaire
pour le coronavirus. Cela vous
permettra de guérir plus vite et de
protéger votre entourage.



Vous avez des questions sur le coronavirus ?

gouvernement.fr/info-coronavirus 0 800 130 000
(appel gratuit)

ou contactez un professionnel de santé ou une association

En cette période d'épidémie et tandis que la demande de masques augmente pour équiper la population saine, AFNOR met à disposition gratuitement deux modèles pour faciliter et accélérer la fabrication en série ou artisanale de « masque barrière ».

Devant le florilège de conseils et de modèles de masques aux qualités hétérogènes et parfois douteuses qui se sont multipliés sur les réseaux, AFNOR a mobilisé 150 experts (fabricants de textiles, professionnels de santé, organismes de contrôle, organismes publics, représentants d'utilisateurs, ...) sur la mise au point d'un cahier des charges à satisfaire pour la fabrication de nouveaux masques.

Vous trouverez ci-contre les 2 patrons préconisés, également téléchargeables sur le lien internet suivant :

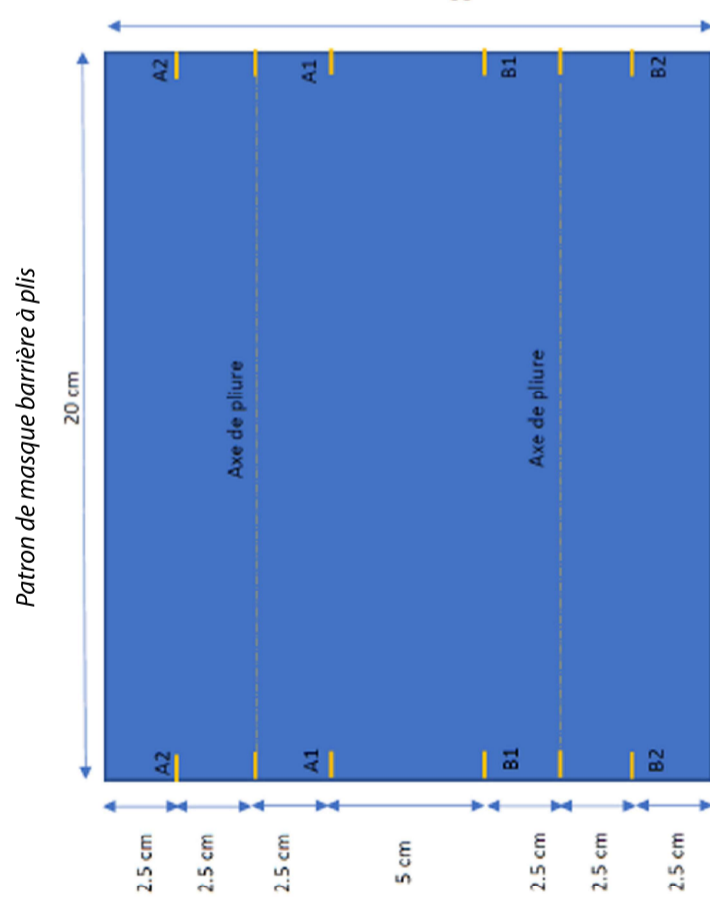
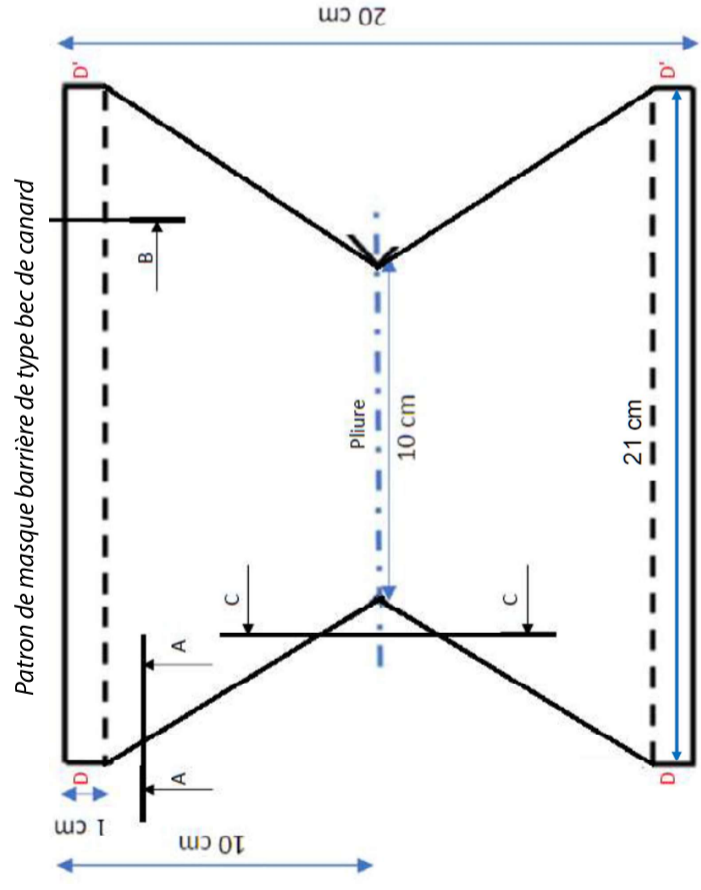
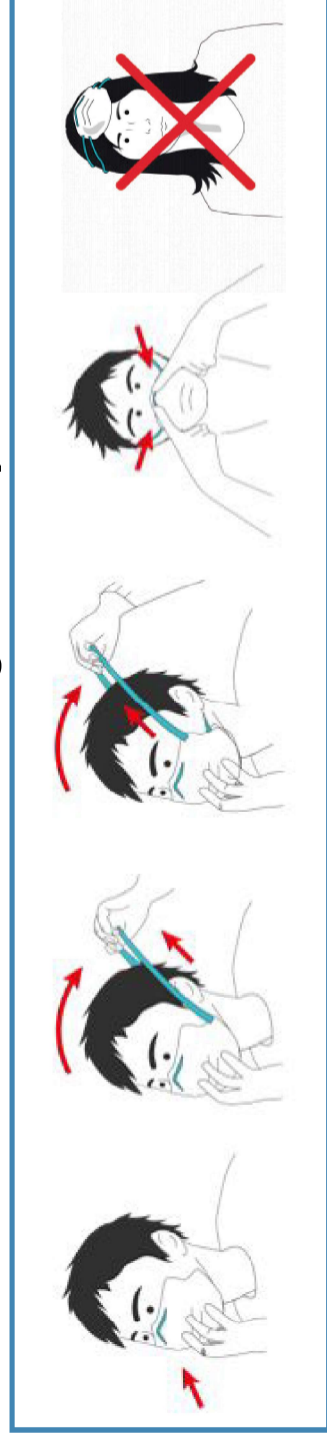
<https://telechargement-afnor.com/masques-barrieres>

Ces masques artisanaux en tissu peuvent être réalisés par tous moyens et confectionnés par chaque utilisateur. Ils doivent être lavés à 60° tous les jours.

Référencés par une note interministérielle du 29 mars pour la fabrication de masques dits de catégorie 2, ces masques «facilitent l'équipement rapide de la population saine». Ces modèles de masque en tissu, certes moins performants que les masques chirurgicaux et FFP2 destinés en priorité aux professionnels de santé, apportent néanmoins une réelle protection, en complément des gestes barrières, aux salariés, agents publics et à toute la population saine qui pourra s'en équiper.

Par ailleurs, AFNOR ouvre une plateforme solidaire : **masques-barrieres.afnor.org** pour favoriser la rencontre entre les offreurs potentiels de masques barrières - industriels, entreprises sociales et solidaires, artisans, voire particuliers - et les demandeurs potentiels que sont les entreprises prioritaires, les organismes publics, les entreprises de manière générale, ainsi que les salariés, à l'échelle des territoires.

Recommandations sur l'usage du masque barrière



FACTURATION DE L'ASSAINISSEMENT : questions - réponses (suite)

spécialisé KPMG une étude globale sur les mesures à prendre pour rétablir les comptes de ces 2 budgets en y intégrant nos futurs investissements de 5 millions d'euros (hors subventions).

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Des anomalies ont été détectées, comme par exemple, le choix d'étaler les amortissements des réseaux et des ouvrages sur des périodes anormalement longues - entre 40 et 100 ans !! - pour ne pas faire supporter à l'abonné des charges trop importantes.

PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL ET CHOIX SUR LES AUGMENTATIONS

Il a fallu prendre des décisions difficiles suite aux préconisations de ce cabinet. Le total des dossiers d'investissement prêts à être exécutés s'élève alors à 5 millions d'euros. La solution est simple : assainir l'existant et anticiper la réalisation des travaux en attente. Un prévisionnel raisonnable de tarification a été établi sur plusieurs exercices.

POURQUOI NE PAS SUPPRIMER DES PROJETS ?

Pour ces budgets, comme pour beaucoup d'autres actions dans la commune, c'est la SOLIDARITÉ entre les habitants qui doit fonctionner pour le bien de tous indifféremment. Quel bonheur de pouvoir ouvrir un robinet et d'avoir une eau potable à consommer !! Et au plus juste prix !! Il faut savoir tout ce qui se passe derrière pour parvenir à cet objectif. Dans notre commune, certains secteurs ne sont toujours pas servis en sachant que certains ne le seront jamais.

Des abonnés ne consommant pas d'eau rejetaient leurs eaux usées dans l'assainissement collectif sans rien payer. C'est ainsi qu'il a été décidé de créer un nouveau forfait d'accès au réseau : 60 €/an.

Et puis au niveau technique, le constat de dysfonctionnements à solutionner :

- l'absence de raccordement de FAYMONT à la station d'épuration,
- des branchements en plomb existant encore comme sur FAYMONT,
- des réseaux créés sans convention avec les propriétaires des terrains qu'ils traversent,
- une station d'épuration au coût d'exploitation important et ne rendant pas le service annoncé.

Un tarif dégressif pour les gros consommateurs n'est pas pour autant abandonné.

Cette hypothèse, non retenue, reste en attente d'une capacité suffisante pour couvrir les emprunts et les futurs investissements.

ET COMMENT VOYEZ-VOUS L'AVENIR ?

Les équipes en place décideront. Mais nous avons fait le plus difficile. Remettre les comptes d'aplomb. Le secteur des RABEAUX, dès que les financements seront obtenus, retrouvera sa place légitime. L'opération globale sur FAYMONT aura permis d'obtenir des aides supplémentaires que nous n'aurions jamais obtenues pour le réseau eau et assainissement.

POUR CONCLURE ?

L'eau et l'assainissement, sur une commune comme la nôtre, il faut le savoir, c'est encore des dizaines d'années de travaux à prévoir, avec en ligne de mire en 2026 le passage en intercommunalité à un tarif que vous aurez moins la possibilité de contester qu'aujourd'hui...

Des POTAGERS pour les Ajolais

Dans la période difficile que nous traversons, la commune souhaite mettre à disposition des Ajolais qui le souhaitent, et à titre gracieux, des terrains destinés à ceux qui n'ont pas la possibilité de faire du jardin chez eux.

A cet effet, deux sites avec des lopins de terre cultivable ont été retenus : l'un au centre du village, l'autre à l'entrée de FAYMONT.

Pour faciliter la mise en place du projet, nous réaliserons cette année le premier labour nécessaire. Les familles intéressées peuvent d'ores et déjà s'adresser en mairie : **03 29 30 63 33**.

A vos bêches et vos binettes !!

Les dispositions dérogatoires actuelles portant sur les déplacements dans le cadre de l'urgence sanitaire liée au COVID 19 permettent aux citoyens de cultiver un jardin sur des terrains non attenants à leur logement. Nous faisons confiance aux Ajolais participant à ce projet quant à leur prudence et leur civisme s'ils venaient à croiser un autre jardinier sur une parcelle voisine. Merci à chacun de bien respecter les mesures de distance pour la sécurité de tous.

FACTURATION DE L'ASSAINISSEMENT : questions - réponses

LES AJOLAIS VIENNENT DE RECEVOIR LEUR FACTURE DE CONSOMMATION D'EAU ET ASSAINISSEMENT 2019. ILS CONSTATENT UNE AUGMENTATION ?

Oui, cette hausse était prévue avec celle de l'an dernier par une délibération du conseil municipal prise en décembre 2018. Il n'y a donc aucune surprise sur l'application de cette mesure programmée.

APRÈS DE NOMBREUSES ANNÉES DE STAGNATION DES TARIFS, COMMENT EXPLIQUER CES HAUSSES CONSÉCUTIVES ?

Il nous a fallu, dans les meilleurs délais, rétablir les équilibres de ces 2 budgets annexes de l'eau et de l'assainissement qui ne peuvent, sauf exception justifiée, recevoir un abondement du budget général, pourtant, lui, largement excédentaire.

A notre arrivée en 2008, nous nous sommes aperçus que ces budgets n'étaient pas sincères puisqu'une partie conséquente de leurs frais de fonctionnement étaient payés par le budget principal (salaires des agents, achats de véhicules et de matériel, fournitures diverses). Il a fallu alors remédier à cette situation anormale.

Ces importantes corrections, réalisées sur plusieurs exercices, sans être accompagnées d'augmentation des tarifs ont fragilisé ces budgets. Les appels vers nos concitoyens à économiser l'eau, ce qui est en soi une bonne démarche de civisme, ont porté leurs fruits. Ainsi, les consommations attendues n'ont jamais été au rendez-vous, rendant ainsi impossible les objectifs d'équilibres prévus. Quelques hausses «timides» ponctuelles ont très vite été «avalées» par les frais de fonctionnement, les augmentations des taxes vers l'agence de l'eau, et les quelques investissements indispensables à réaliser, notamment lors de la réfection de rues, et financés sans emprunts.

Nous avons aussi été confrontés, pour l'eau, aux difficultés d'alimentation du «plateau». Un nouveau courrier préfectoral, faisant suite à un premier envoi resté sans suite, nous sommait de résoudre ce problème au plus vite. Ce gros chantier sera d'ailleurs le dernier aidé financièrement par l'agence de l'eau. Ensuite, pour gagner du temps, les agences ont soumis leurs aides à la réalisation de nombreuses études. Chères, sans soutien de leur part, elles ont retardé l'ensemble de nos projets. Pendant cette période, tous les dossiers d'exécution continuaient à être instruits par notre maître d'œuvre et nos services.

ET ALORS ?

Nous sommes en 2017/2018, sans avoir avancé dans nos projets. La commission des finances s'empare alors du sujet. Notre administration, à son plus haut niveau, ne parvenait plus à prendre la mesure de la situation et la répercuter aux élus. Profitant d'un changement à la tête des services de la commune, nous décidons de confier à un cabinet

(suite page 9)

DES MASQUES POUR LES AJOLAIS

La Mairie va acquérir 4 000 masques en tissu, validés DGA* catégorie 1 : destinés au grand public, ils filtrent plus de 90% des particules émises d'une taille supérieure ou égale à 3 microns.

Ces masques, livrés en kit, seront assemblés par plus de 30 couturières volontaires locales

dont l'engagement spontané mérite d'être souligné et remercié chaleureusement !

Afin d'organiser leur distribution, les personnes domiciliées dans la commune mais non inscrites sur la liste électorale sont priées de se faire connaître par téléphone en mairie : **03 29 30 63 33**.

* Direction Générale des Armées



SOVODEB : Professionnels dirigés vers la déchèterie de St Nabord

En raison du confinement actuel et destiné à protéger le plus grand nombre de la pandémie de Covid-19, la déchèterie ajolaise est fermée à tout public.

Afin de permettre aux activités économiques essentielles de se défaire de leurs déchets dans des conditions respectueuses de l'environnement notamment, SICOVAD organisera des temps d'ouvertures dédiés aux professionnels sur inscription préalable à la déchèterie de SAINT-NABORD.

Cette déchèterie n'acceptera que les trois flux suivants : inertes, déchets verts, tout-venant.

Les dépôts ne seront possibles que pour les activités économiques adhérentes de SOVODEB, munies d'une carte en cours de validité, créditée en suffisance afin de pouvoir honorer les dépôts à effectuer.

Si votre entreprise n'est pas adhérente de Sovodeb, il convient de contacter SOVODEB par mail à sovodeb@evodia.org en précisant les informations suivantes :

- raison sociale,

- nom et prénom du demandeur,
- adresse postale complète,
- téléphone et email,
- nature et quantités des déchets à évacuer.

SOVODEB vous adressera ensuite une proposition de convention à retourner signée avec un règlement de 20 € pour l'achat d'une carte valable 5 ans. En parallèle, il conviendra de procéder au versement d'un montant pour alimenter la carte (prépayée), ce montant sera défini si besoin par un entretien téléphonique.

Une fois votre carte éditée et reçue, les services de SICOVAD vous proposeront directement un rendez-vous sur un site à proximité de votre siège d'activité. Si le besoin porte sur les déchets d'un chantier ponctuel, merci de préciser sa localisation afin qu'un site proche puisse vous être proposé.

Les tarifs sont les suivants :

- Déchets inertes / gravats : 16 € H.T. la tonne
- Déchets verts (feuilles, branches, tontes) : 50 € H.T. la tonne
- Tout-venant : 160 € H.T. la tonne

PRÉFECTURE DES VOSGES : Brûlages des déchets verts

La crise sanitaire actuelle, et le confinement national qui en a résulté, ont entraîné la fermeture de nombreuses déchèteries du département. Ce qui, associé à l'arrivée des beaux jours, a causé une multiplication des brûlages de déchets verts par des particuliers, dont les conséquences peuvent aller de nouvelles fragilités pulmonaires chez des personnes déjà considérées comme «à risque» à des débuts d'incendie.

Il importe de réserver l'activité du SDIS au secours aux personnes, et tout particulièrement en ce moment aux personnes potentiellement contaminées.

Depuis 2011, il est interdit de brûler à l'air libre ou à l'aide d'un incinérateur individuel des déchets ménagers. Les déchets verts sont considérés comme des déchets ménagers, au sens de «déchets produits par les ménages». Tout contrevenant s'expose

à une amende de 450 €. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, le contrevenant pourra par ailleurs voir sa responsabilité engagée pour nuisances olfactives.

Comment recycler vos déchets verts ?

Le **compostage** qui va produire un engrais naturel et gratuit. Le **paillage**, qui consiste à recouvrir le sol de déchets verts, permettra de le fertiliser, de limiter les mauvaises herbes et réduire l'arrosage. La **tonte mulching** enrichit les sols et évite le jaunissement de l'herbe.

POLE EMPLOI vous informe

Lancement d'une plateforme

PÔLE EMPLOI lance en appui du gouvernement, des fédérations et secteurs concernés (santé, services à la personne, agriculture maraîchère, commerces essentiels de proximité...) la **plateforme d'offres d'emploi «Mobilisation emploi»** liée aux dépôts et offres d'emploi dans le contexte de la crise du Covid 19 :

<https://mobilisationemploi.gouv.fr/#/accueil>

Cet outil est essentiellement lié aux emplois d'urgence et **permet de déposer des offres comme de trouver un emploi proche de chez soi**. Les chiffres peuvent sembler faibles à l'échelle d'une communauté de communes rurales mais POLE EMPLOI

Maintien de vos démarches habituelles

Vous êtes inscrit à Pôle emploi : en période de confinement, il faut continuer de vous actualiser comme d'habitude. Depuis le samedi 28 mars, 3 solutions :

- Je me connecte sur pole-emploi.fr sur mon espace personnel.
- OU Je me connecte sur l'application «**Pôle emploi mon espace**».
- OU J'appelle le 3949, c'est très simple.

Pôle emploi soutient l'effort collectif de confinement - Les conseillers Pôle emploi sont mobilisés et à votre écoute.

Opération : J'AIME MES COMMERÇANTS

Les commerçants sont très impactés par ces semaines de confinement. Pour les soutenir en leur apportant au plus vite un minimum de trésorerie pour faire face à leurs dépenses, loyers ou remboursements, la plateforme J'AIME MES COMMERÇANTS propose aux consommateurs de payer dès maintenant des bons d'achats de 20, 60 ou 100 € chez les commerçants de leur choix. Ces bons pourront être consommés dès la réouverture de leurs boutiques et jusqu'au 31 décembre 2020.



Au moment de l'édition de ce numéro spécial, 4 commerces ajolais sont d'ores et déjà inscrits sur cette plateforme, réservés aux adhérents de l'U.C.A.V. Rendez-vous sur :

<https://jaimemescommercents.fr/commerces/>

Activités pour les ENFANTS

En cette période de confinement, le centre de loisirs vient à la maison :

<https://monenfant.fr/web/guest/des-loisirs-pour-vos-enfants-pendant-les-vacances-scolaires>

Pour accompagner les parents, les C.A.F. (caisses d'allocations familiales) mettent en ligne sur :

<https://www.monenfant.fr/>

un nouvel espace qui propose chaque jour des activités ludiques et éducatives différentes.

Ces activités sont classées par tranche d'âge : moins de 6 ans, plus de 6 ans, ados, tout public.

AIDES DIVERSES

Voici les services actuellement assurés ou relayés par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) :

Pour les personnes ayant besoin d'effectuer des démarches administratives en ligne :

La **Maisons de Services** est, depuis le début du confinement, joignable au numéro de téléphone : **03 29 37 68 42** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, sauf les lundis et vendredis après-midi (horaires habituels).

L'animateur, Julien ANTOINE, organisé en télétravail, peut donc renseigner et accompagner chaque usager désireux d'effectuer ses démarches essentielles en ligne :

- déclarations trimestrielles R.S.A., prime d'activité (C.A.F.),
- actualisation mensuelle et vérification des courriers (Pôle Emploi),
- démarches en ligne sur www.ameli.fr (C.P.A.M.),
- élaboration des dossiers de retraite (C.A.R.S.A.T.),

et informer les usagers sur les mesures sociales exceptionnelles mises en place par ces différents organismes.

Pour les personnes souffrant de pathologies chroniques

(obésité, asthme, diabète, cancer...) :

L'espace Santé du Pays organise gratuitement, en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé, des échanges individuels à distance (téléphone, visioconférence) avec des professionnels de santé formés (diététiciennes, psychologue), pour aider les malades chroniques à faire face aux éventuelles conséquences néfastes du confinement : difficultés d'observance du traitement et complications, isolement, stress et altération du bien-être, déséquilibre alimentaire...

Espace Santé du Pays : 03 29 23 40 00 / 03 29 22 63 85

du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h et sur messagerie.

Courriel : esp.remiremont@sante-lorraine.fr

Pour les personnes âgées en proie à l'isolement à leur domicile :

Le dispositif de coopération **MONALISA Vosges** (pour MOBilisation NAtionale de Lutte contre l'isolement et la Solitude des Agés) est particulièrement actif et propose, depuis le début du confinement, une écoute téléphonique assurée par 270 bénévoles sur le département, qui accompagnent les personnes âgées isolées à leur domicile.

Animatrices départementales :

Mesdames **Christine VUILLAUME** et **Marie-Christine CLEMENT**

Ligne départementale dédiée : **03 29 69 64 62**

Courriel : monalisavosges@gmail.com

Pour les jeunes de 16 à 25 ans à la recherche d'un emploi ou d'une formation :

La **Mission Locale du Pays** a maintenu un service d'accompagnement des jeunes en télétravail, assorti d'un accueil téléphonique : **07 80 90 48 35** du lundi au vendredi de 9h à 12h

Courriel : missionlocale@mlprv.fr

ou formulaire en ligne sur www.mlprv.fr

AVIS aux propriétaires de piscine

Avant de remplir votre piscine, merci de bien vouloir A en informer notre service des eaux :

06 63 85 63 03

En effet, ces utilisations brèves mais importantes suffisent pour mettre en difficulté le réseau d'eau potable et par conséquent sa distribution aux administrés.

AFFOUAGES

Depuis le 17 mars, des mesures de confinement strict sont entrées en vigueur. Ainsi, les travaux en forêt, réalisés à titre individuel (façonnage et transport de bois d'affouage etc...) ne revêtent aucun caractère indispensable. Ils n'ont donc pas vocation à être poursuivis et sont interdits. Les déplacements liés à ces activités ne sauraient justifier d'une quelconque dérogation.

Les lots devront être gérés entre le 1^{er} septembre, afin de ne pas travailler en période de séve, et le 31 octobre, date de clôture.



pôle emploi

compte sur le dépôt d'offres au plus près des besoins dans les jours à venir afin que le nombre d'offres s'étoffe rapidement.

Le lien FAQ / réponses aux questions des demandeurs d'emploi et des entreprises :

www.pole-emploi.org/accueil/

permet de trouver de nombreuses réponses (mises à jour) pour toutes les questions posées durant cette période (plateforme mobilisation emploi, poursuite des droits des demandeurs d'emploi, services en ligne de Pôle emploi, contacts pour ne pas rester isolés, ...).